



**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 13 AVRIL 2026**

L'an deux mille VINGT-SIX, le 13 avril à 19 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de SALLES, convoqué le 07 avril 2026, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Salle des fêtes du BOURG, sous la présidence de Bruno BUREAU, Maire.

**PRÉSENTS :**

Bruno BUREAU – Le Maire

Nadège DOSBA - Patrick ANTIGNY – Fabienne PASQUALE - Rachel DIJOUX – Bruno DUMONTEIL – Adjoints au Maire

Hervé GEORGES – Éric CHAUFFETON – Jean-Pierre POUMEYRAU – Philippe VIBEY – Franck MAHIEUX – Carole BONNAFOUX – Frantz MOUGEOT – Stéphanie BEAUGNIER – Vanessa DANIEL – Séverine PLACE-HANS – Vanessa CHASTRES – Sophie BEUNARD – Anthony GARNUNG – Agnès CHEDEBOIS – Yann LÉCOSSIER - Emmanuelle CASTAING – Audrey SABATIE – Matthieu LONDEIX – Mathieu ROLIN BENITEZ – Eric MAYDIEU – Conseillers Municipaux

**ABSENTS REPRESENTÉS EXCUSÉS :**

Morgan BOUTET a donné pouvoir à Philippe VIBEY ;

Amandine FARGEAU a donné pouvoir à Nadège DOSBA ;

Christiane PRÉVOST a donné pouvoir à Bruno BUREAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Vanessa CHASTRES.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 AVRIL 2026**

Monsieur Éric MAYDIEU demande qu'une modification y soit apportée.

Approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°2026-30 – Adoption du règlement budgétaire et financier**

Eric CHAUFFETON expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-30 qui prévoit que « avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier » ;

Considérant le projet de règlement budgétaire et financier ci-joint, qui a été préalablement transmis à l'ensemble des Conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier de la commune pour le mandat 2026-2032, annexé à la présente délibération ;
- **PRÉVOIT** que toute modification de ce dernier sera opérée par délibération du Conseil municipal.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **Lecture du rapport des Orientations Budgétaires Bruno BUREAU/Nadège DOSBA**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il contribue à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Ce débat s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires de l'année à venir.

Il doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants conformément à l'article L 1612-26 du Code des Collectivités territoriales.

Ce rapport est prévu à l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il comporte les informations suivantes :

- ⇒ Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement.
- ⇒ Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers de fiscalité, de tarification et de subventions,
- ⇒ Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre notamment la communauté de communes du Val de l'Eyre,
- ⇒ La présentation des engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes, et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- ⇒ Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget elle présente notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après sa présentation. Article L 1612-26 du CGCT

Il est également transmis au Président de la Communauté de Communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue. Article L2312-1 du CGCT.

## Contexte d'élaboration du budget 2026

Le budget 2026 se prépare dans un moment charnière pour la commune, entre la fin d'un mandat municipal et l'ouverture d'un nouveau cycle, sur fond de renouvellement partiel du conseil municipal.

Dans le même temps, les évolutions des dispositifs financiers de l'État conduisent à bâtir ce budget avec prudence et vigilance.

**La conjoncture demeure contraignante :**

- ⇒ Les charges liées à l'énergie, aux fournitures diverses et aux assurances poursuivent leur progression. Dans le même temps, les dépenses de personnel augmentent de façon mécanique, sous l'effet des revalorisations statutaires et indemnitaires, mais surtout de la hausse des cotisations patronales, tandis que les recettes dépendant de l'État demeurent exposées à d'éventuels ajustements.

**Face à ces contraintes, la commune maintient sa ligne politique à savoir :**

- ⇒ Garantir la qualité des services rendus à la population, préserver l'équilibre des finances et poursuivre les projets d'investissement en faveur du cadre de vie.
- ⇒ Les choix budgétaires opérés s'inscrivent ainsi dans une logique de continuité, de responsabilité et de préparation de l'avenir.

### **Situation économique et sociale internationale**

#### **Une croissance mondiale résiliente malgré un contexte resté instable en 2025**

Le premier semestre 2025 a été marqué par un net durcissement protectionniste de la politique commerciale américaine. Dans ce contexte, la croissance mondiale devrait ralentir tout en demeurant relativement résiliente, portée davantage par les pays émergents que par les économies avancées.

En 2026, l'activité mondiale resterait orientée à la baisse, sous l'effet du relèvement des droits de douane, d'une forte incertitude politique et économique, ainsi que de tensions persistantes pesant sur l'investissement, les échanges et la confiance.



Malgré une tendance générale au repli, l'inflation mondiale demeure exposée à de fortes incertitudes. La baisse attendue en 2025 et 2026 pourrait être freinée par les tensions géopolitiques récentes, en particulier au Moyen-Orient, qui entretiennent la hausse des prix de l'énergie.

Dans ce contexte, l'assouplissement des politiques monétaires devrait rester progressif et conditionné à la confirmation d'une désinflation durable.

## Inflation globale pour 2024 et projections pour 2025 et 2026

Glissement annuel en %

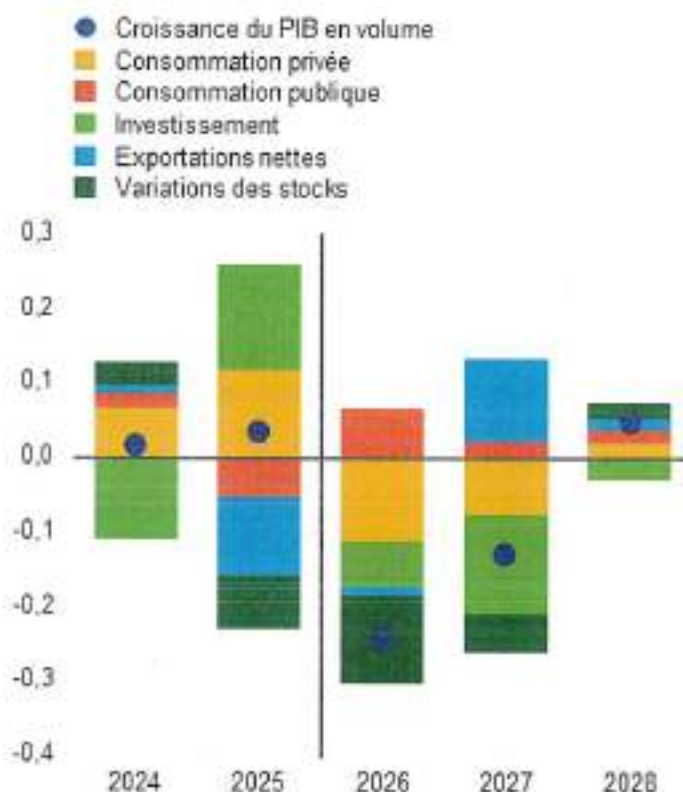
	2024	2025	2026
Argentine	219,9 %	36,6 %	14,9 %
Türkiye	58,5 %	31,4 %	18,5 %
Russie	5,5 %	9,7 %	6,1 %
G20	5,2 %	3,6 %	3,2 %
Mexique	4,7 %	3,4 %	3,2 %
Inde	4,6 %	4,1 %	4 %
Afrique du Sud	4,4 %	3,2 %	4,2 %
Brésil	4,4 %	5,7 %	5 %
Australie	3,2 %	2,3 %	2,3 %
Espagne	2,9 %	2,4 %	1,9 %
Japon	2,7 %	2,8 %	2 %
Royaume-Uni	2,5 %	3,1 %	2,3 %
États-Unis	2,5 %	3,2 %	2,8 %
Allemagne	2,5 %	2,4 %	2,1 %
Canada	2,4 %	2,1 %	2,1 %
Corée	2,3 %	2,1 %	2 %
France	2,3 %	1,2 %	1,7 %
Indonésie	2,2 %	2,3 %	3 %
Arabie saoudite	1,7 %	1,9 %	1,8 %
Italie	1,1 %	2 %	1,9 %
Chine	0,2 %	-0,1 %	1,4 %

Au sein de la zone euro, une situation qui s'est améliorée et devrait se stabiliser, mais toujours confrontée à de fortes incertitudes.

Selon les projections macroéconomiques de la Banque centrale européenne publiées en mars 2026, la croissance de la zone euro s'établirait à 1,5 % en 2025, puis ralentirait à 0,9 % en 2026, avant de retrouver un rythme plus soutenu en 2027 et 2028, à respectivement 1,3 % et 1,4 %.

Cette évolution resterait soutenue par la progression des salaires réels, la bonne tenue de l'emploi, l'investissement public ainsi que par un assouplissement progressif des conditions de financement. Elle demeurerait toutefois fragilisée par un environnement international incertain et par la hausse récente des prix de l'énergie et des carburants.

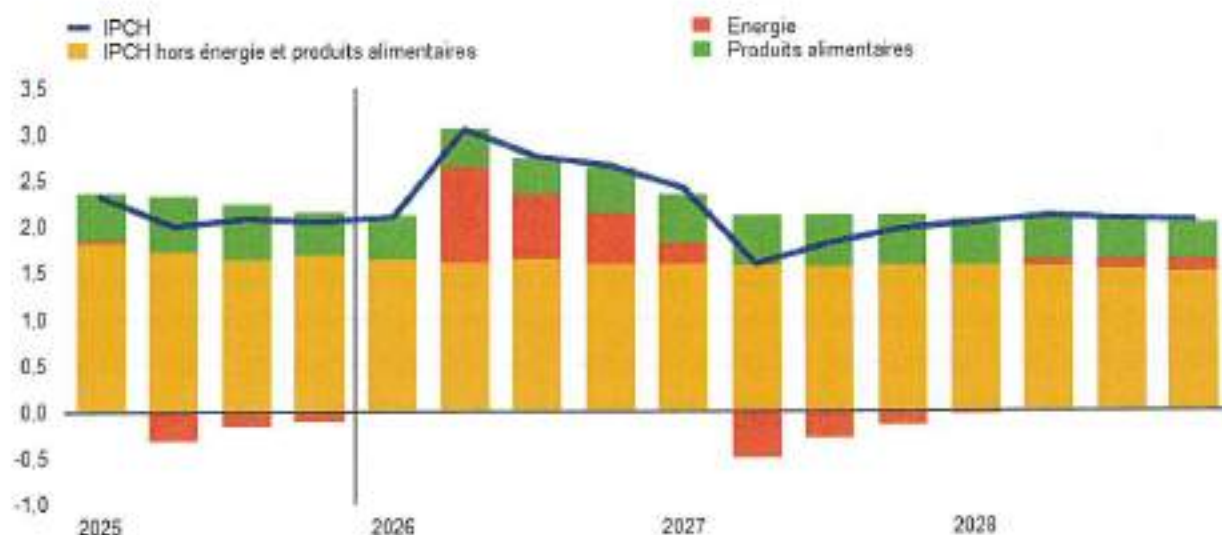
**Croissance du PIB de la zone euro en volume**  
**Décomposition des principales composantes de la dépense**  
(Points de pourcentage)



Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro – mars 2026

Selon la BCE, l'inflation dans la zone euro, mesurée par l'IPCH, s'établirait à 2,1 % en 2025, remonterait à 2,6 % en 2026 sous l'effet notamment du renchérissement de l'énergie, puis reviendrait à 2,0 % en 2027.

L'inflation hors énergie et produits alimentaires demeurerait également relativement élevée, à 2,3 % en 2026 puis 2,2 % en 2027, malgré une modération progressive des tensions salariales et des prix des services.



Après la forte dégradation des finances publiques consécutive à la crise sanitaire, les comptes publics de la zone euro resteraient durablement fragiles.

D'après la BCE, le déficit public s'établirait à 3,1 % du PIB en 2025 avant de se creuser à 3,6 % en 2027, tandis que la dette publique poursuivrait sa progression. Cette évolution s'explique par la persistance des déficits, l'alourdissement de la charge d'intérêts et les tensions récentes sur les prix de l'énergie.

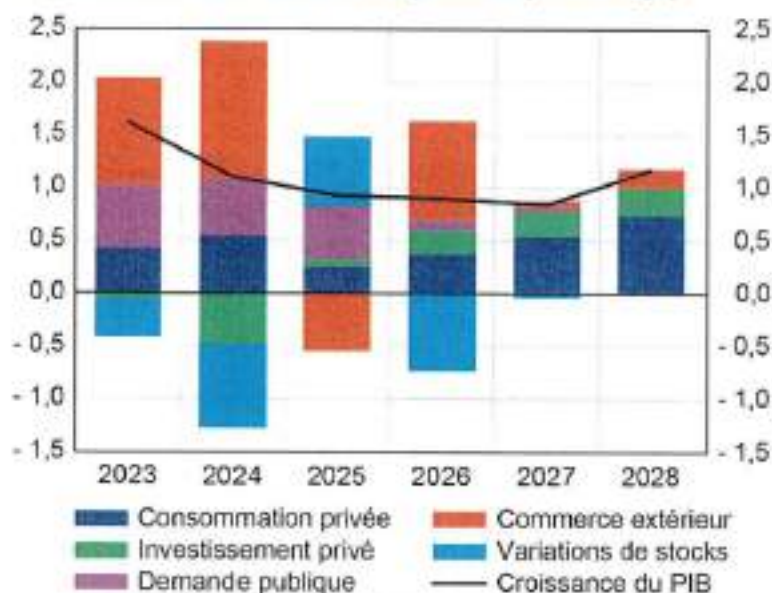
## Contexte national

### Un affaiblissement de la croissance en 2025 avant une reprise limitée

En France, la reprise de l'activité demeure étroitement liée au retour de la confiance, dans un contexte encore marqué par de fortes incertitudes politiques, budgétaires, commerciales et énergétiques.

Selon la Banque de France, la croissance du PIB atteindrait 0,9 % en 2026, après 0,7 % en 2025, avant une amélioration progressive en 2027 si le contexte se stabilise. Cette évolution resterait toutefois fragile, la hausse des prix de l'énergie pesant sur la consommation des ménages et sur l'investissement des entreprises.

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

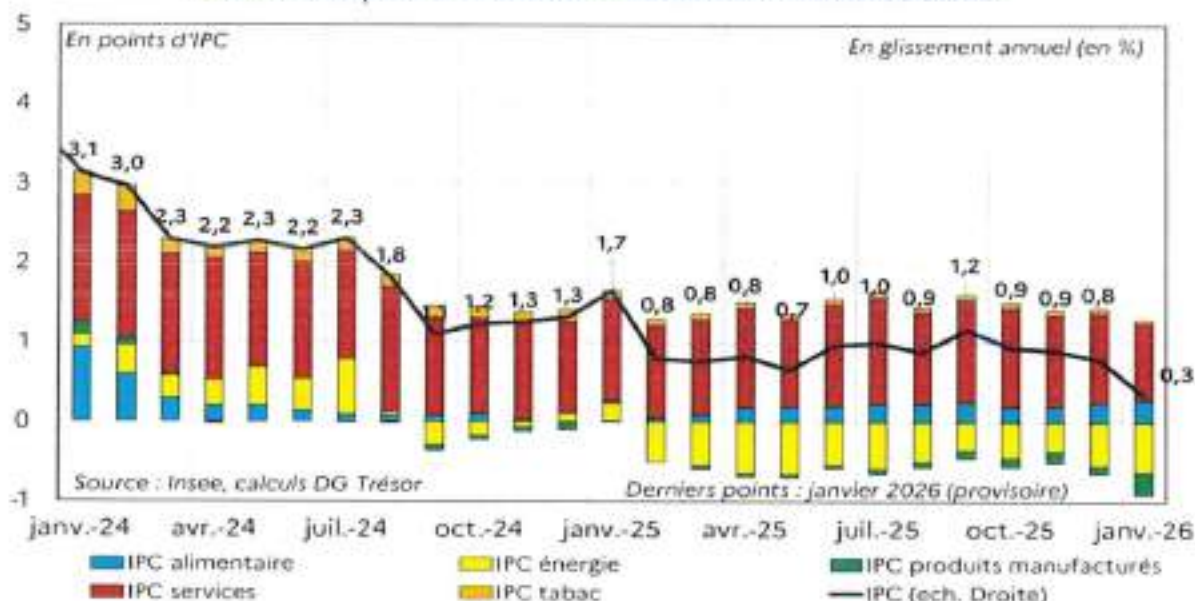


Source : Bdf Projections macroéconomiques intermédiaires Mars 2026

### Après la forte désinflation de 2025, une remontée modérée de l'inflation dans un contexte de tensions énergétiques

Les perspectives pour 2026 ont été revues à la hausse. Selon la Banque de France, l'inflation atteindrait 1,7 % en moyenne, sous l'effet de la remontée des prix de l'énergie et des carburants, avant de revenir à 1,4 % en 2027. Les dernières données de l'Insee confirment cette tension, avec une inflation de 1,7 % sur un an en mars 2026, portée notamment par le rebond des produits pétroliers.

### Indice des prix à la consommation et contributions



Source : Insee, calculs DG Trésor

Derniers points : janvier 2026 (provisoire)

### Des finances publiques durablement dégradées

En France, les comptes publics restent fortement dégradés. Selon l'Insee, le déficit public s'est établi à 5,8 % du PIB en 2024, soit 168,6 milliards d'euros, après 5,4 % en 2023.

La dette publique au sens de Maastricht atteignait pour sa part 112,6 % du PIB fin 2024, confirmant le maintien d'un niveau d'endettement très élevé malgré la sortie des dispositifs exceptionnels liés aux crises récentes.

Pour 2025, l'Insee a ensuite évalué le déficit public à 5,1 % du PIB, soit 152,5 milliards d'euros, ce qui traduit une amélioration encore limitée. La trajectoire gouvernementale pour les années suivantes demeure exigeante : le budget 2026 vise un déficit de 4,7 % du PIB, avec un retour sous le seuil des 3 % en 2029.

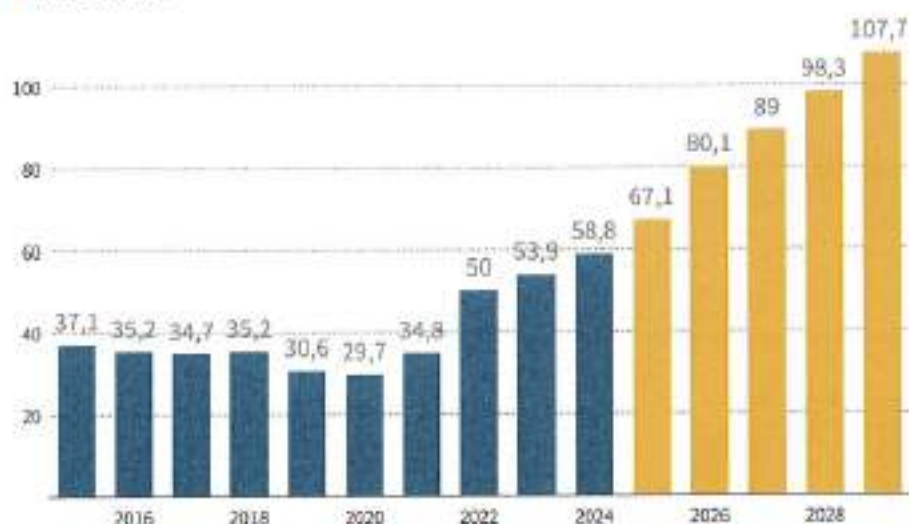
Dans ce cadre, la dette publique continuerait d'augmenter à court terme avant une stabilisation progressive, sous réserve du respect de l'effort budgétaire annoncé.

Le redressement des comptes publics repose ainsi sur une maîtrise durable de la dépense, complétée par des mesures structurelles en recettes, dans un environnement économique qui demeure incertain.

### La charge de la dette pourrait dépasser 100 milliards

Montant de la charge de la dette de l'État, en milliards d'euros.

- ... Réalisé
- ... Prévision



Source: Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) – Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP)



## Principales dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026

### Les collectivités locales davantage sollicitées dans le redressement des finances publiques

Le budget 2026 confirme une orientation préoccupante. Les collectivités territoriales sont une nouvelle fois appelées à contribuer au redressement des finances publiques, comme si elles portaient une part significative de la dérive des comptes publics nationaux. Or, cette lecture est largement contestable. Les collectivités locales ne sont pas à l'origine des déséquilibres

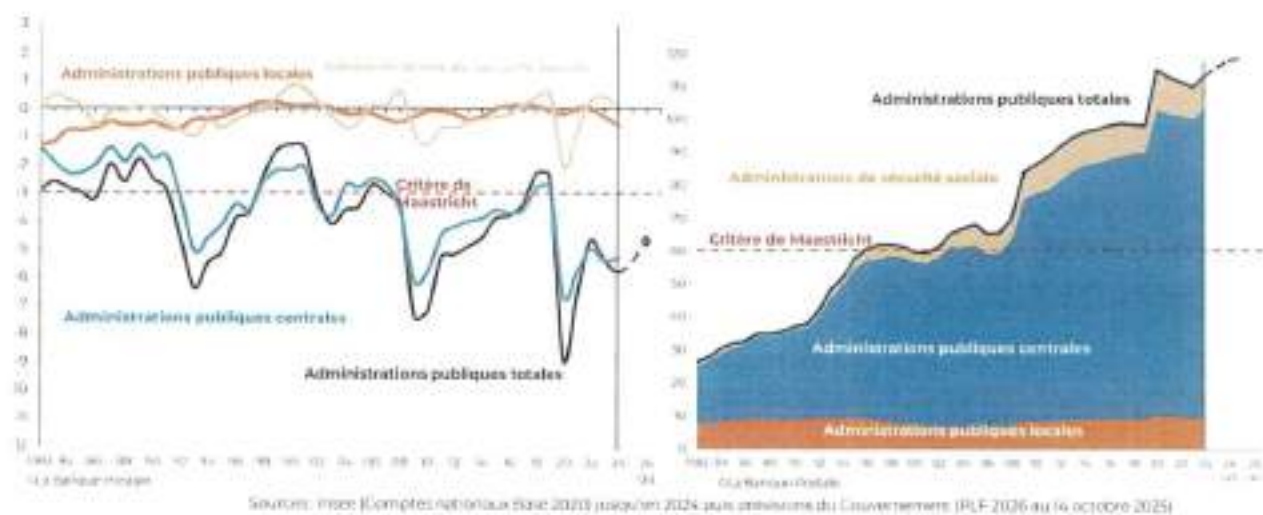
Conseil Municipal du 13 avril

structurels observés au niveau national et continuent, dans leur très grande majorité, à faire preuve d'une gestion rigoureuse et responsable.

Soumises à une obligation d'équilibre budgétaire, elles ne disposent pas de la faculté de voter des budgets en déficit, contrairement à l'État. Leur endettement demeure contenu à l'échelle de la richesse nationale et leur contribution au déficit public reste limitée. Pourtant, elles se trouvent régulièrement désignées comme variables d'ajustement de la stratégie budgétaire nationale.

En 2026, cette mise à contribution ne prend pas toujours la forme d'un prélèvement direct et visible. Elle s'exerce aussi par un ralentissement des ressources, par des mécanismes de redéploiement entre collectivités, ainsi que par un resserrement des soutiens à l'investissement. En d'autres termes, sans être frontalement affichée, la contrainte financière imposée au bloc local est bien réelle.

Dans ce contexte, de nombreux élus locaux dénoncent une forme d'injustice. Alors que les collectivités assurent une gestion de proximité, portent l'investissement public local et maintiennent un cadre budgétaire globalement vertueux, elles sont néanmoins montrées du doigt et appelées à supporter une part croissante de l'effort national de redressement.



### Ce que cela implique concrètement pour une commune en 2026

Pour une commune, la contrainte ne prend pas toujours la forme d'une baisse brutale et immédiatement visible. Elle s'installe plus progressivement, par une moindre dynamique des recettes, par des redéploiements de ressources et par une pression croissante sur les capacités d'autofinancement et d'investissement.

En 2026, cette situation conduit les communes à arbitrer davantage, à hiérarchiser plus strictement leurs priorités et à défendre, dans un cadre plus contraint, la continuité du service public local ainsi que les projets attendus par les habitants.

### Les concours de l'État aux collectivités restent contraints en 2026

En 2026, la DGF est stabilisée à 27,4 milliards d'euros à périmètre constant, après trois années de hausse. L'augmentation affichée du montant global résulte principalement d'un changement de périmètre lié aux régions et ne correspond pas à un renforcement réel des moyens alloués aux collectivités.

Si les dotations de péréquation progressent de nouveau, cette hausse est financée en grande partie par redéploiement interne, ce qui limite fortement le gain net pour de nombreuses communes. La progression de la DSR demeure néanmoins orientée en priorité vers sa fraction « péréquation », ce qui peut être favorable aux communes de moins de 10 000 habitants.

Dans le même temps, l'État maintient un soutien renforcé aux départements les plus fragiles à travers un fonds de sauvegarde porté à 600 millions d'euros.

## **Conclusion**

Le budget 2026 se construit dans un contexte profondément contraint, marqué par l'instabilité internationale, les tensions sur l'énergie, la fragilité de la reprise économique et la dégradation persistante des finances publiques nationales.

Pour les communes, cette situation ne relève pas d'un débat théorique. Elle se traduit par des charges qui augmentent, des ressources dont la dynamique ralentit et des marges de manœuvre qui se resserrent.

Dans ce contexte, les collectivités locales sont une nouvelle fois sollicitées pour participer à l'effort national, alors même qu'elles figurent parmi les administrations publiques les plus rigoureuses et les plus vertueuses dans leur gestion.

Elles doivent assumer davantage de contraintes sans être responsables des déséquilibres structurels des comptes de l'État. Cette logique est d'autant plus contestable qu'elle revient à fragiliser les acteurs publics de proximité, ceux-là mêmes qui assurent au quotidien les services attendus par la population et portent une part essentielle de l'investissement local.

**Face à cette situation, la municipalité entend maintenir un cap clair.**

Maîtriser ses dépenses, sécuriser ses équilibres, prioriser ses investissements et défendre la qualité du service public local.

Le budget 2026 sera donc un budget d'exigence, de responsabilité et de détermination, tourné vers la protection des équilibres financiers de la commune et la préservation de ses capacités d'action pour l'avenir.

# LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 ET LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

## 1 - Le budget de fonctionnement

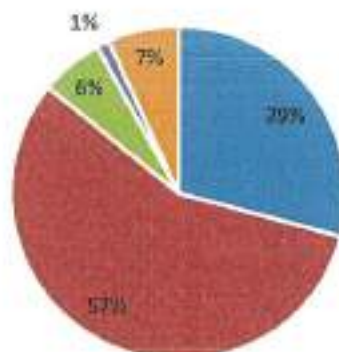
### 1-1 Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux, notamment les charges de personnel, les dépenses liées aux équipements, les interventions relevant des compétences de la commune, ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

Dans un environnement toujours marqué par les incertitudes économiques et les tensions inflationnistes, la collectivité fait le choix de maintenir une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, afin de préserver ses équilibres financiers et de conforter sa capacité d'investissement.

#### 1-1-1 Structure générale des dépenses de fonctionnement 2025

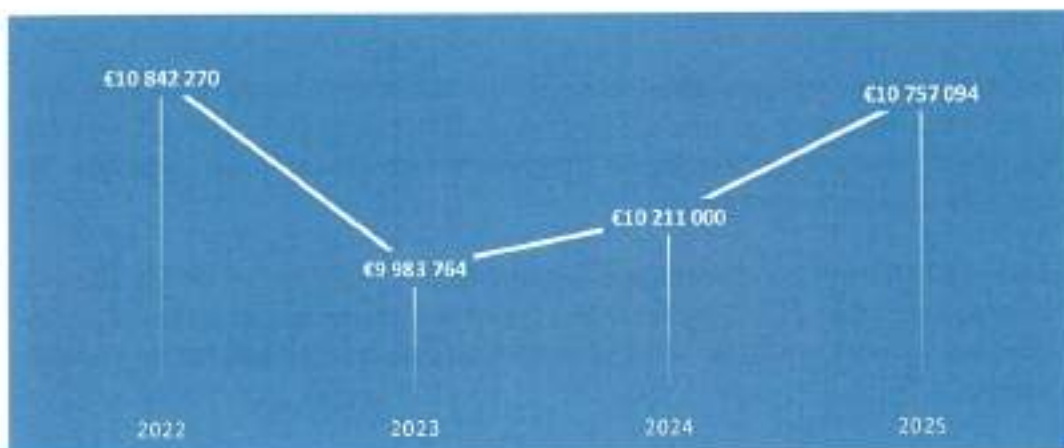
Dépenses de fonctionnement	2025
011 charges à caractère général	3 138 944 €
012 charges de personnel et frais assimilés	6 095 076 €
65 autres charges de gestion courante	652 805 €
66 charges financières	131 695 €
67 charges exceptionnelles	772 €
042 dotations aux amortissements et provisions	737 804 €
<b>Total</b>	<b>10 757 094 €</b>



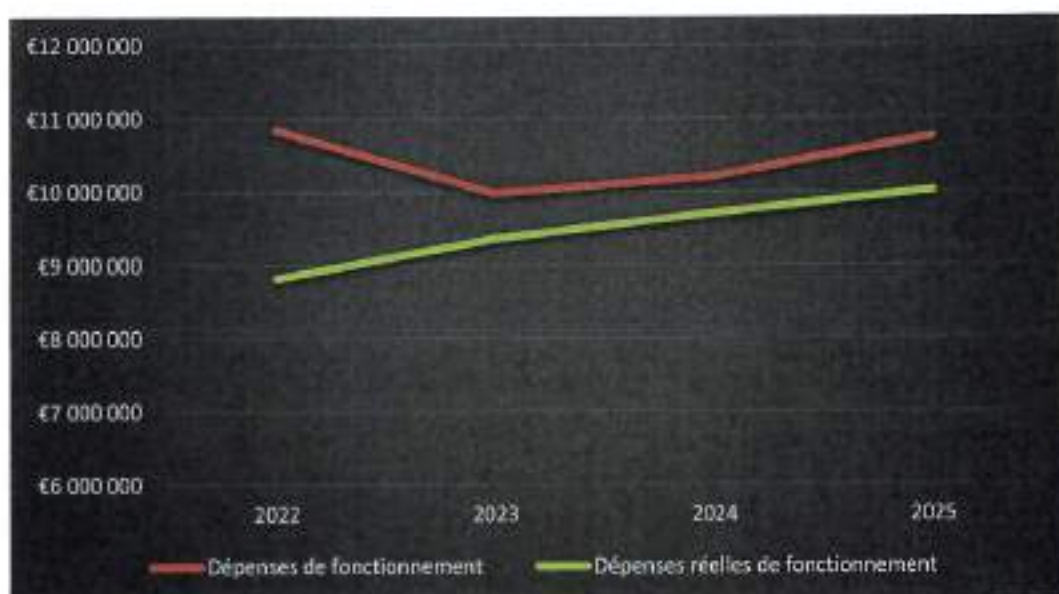
- charges à caractère général
- charges de personnel et frais assimilés
- autres charges de gestion courante
- charges financières
- charges exceptionnelles
- dotations aux amortissements et provisions

## Evolution des dépenses de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	10 842 270 €	9 983 764 €	10 211 000 €	10 757 094 €
Variation		-7.92%	+2.28%	+5.35%



Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	10 842 270 €	9 983 764 €	10 210 999 €	10 757 094 €
Variation		- 7.90%	+2.28%	+ 5.35%
Dépenses réelles de fonctionnement	8 819 310 €	9 359 843 €	9 706 240 €	10 019 290 €
Variation		+6.13%	+3.7%	+ 3.22%



### 1-1-2 – Les charges à caractère général

Année	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	2 585 127 €	2 972 218 €	2 953 549 €	3 138 944 €
Variation		+ 14.97%	-0.63%	+ 6.28%
Ratio dépenses de fonctionnement	23.84%	29.77%	28.93%	29%



Les charges à caractère général connaissent, entre 2022 et 2025, une progression soutenue, révélatrice de la pression durable exercée par le contexte inflationniste sur les dépenses courantes de la collectivité.

Sur l'ensemble de la période, ce poste augmente de 553 817 €, soit +21,4 %. Rapportée à la population, la dépense passe de 342 € par habitant en 2022 à 380 € par habitant en 2025, soit une hausse de 38 € par habitant.

Cette évolution résulte de la hausse continue des dépenses relevant du chapitre 011, qui regroupe les charges indispensables au fonctionnement quotidien des services municipaux, qu'il s'agisse des fluides, des fournitures, des prestations de services, de l'entretien du patrimoine, de la restauration, de la maintenance, des assurances, des transports, des télécommunications ou des autres dépenses de gestion courante.

En 2025, ce chapitre atteint 3 138 944 €, en progression de 185 395 € par rapport à 2024, soit +6,3 %. Cette hausse confirme que le renchérissement du coût du service public local ne relève plus d'un phénomène ponctuel, mais bien d'une tendance désormais installée.

Pour une commune de la strate des 8 000 à 10 000 habitants, cette situation est particulièrement sensible. Elle doit continuer à assurer un service public de proximité exigeant et diversifié ( scolaire, périscolaire, entretien du patrimoine, équipements sportifs, voirie, cadre de vie, vie associative, services administratifs ) sans disposer des mêmes capacités d'absorption financière ou de mutualisation que des collectivités plus importantes.

Autrement dit, la commune est confrontée à une équation de plus en plus contraignante. Elle doit faire face à des charges en hausse continue, tout en maintenant la qualité des services rendus à la population et en préservant ses équilibres budgétaires.

### **Enjeux pour les orientations budgétaires 2026**

L'évolution des charges à caractère général constitue un point de vigilance majeur dans la préparation du budget primitif 2026.

La progression enregistrée sur la période 2022-2025 pèse directement sur l'épargne brute de la collectivité, sur sa capacité d'autofinancement et, par conséquent, sur sa faculté à financer ses investissements sans fragiliser davantage son équilibre budgétaire.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires pour 2026 devront intégrer un objectif clair de maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement, en particulier sur les postes les plus sensibles et les plus exposés aux hausses de prix. Cette exigence s'impose d'autant plus aux communes qu'elles doivent absorber des charges croissantes sans bénéficier, en parallèle, de marges nouvelles équivalentes sur leurs recettes.

Cette maîtrise ne peut cependant se réduire à une logique de baisse uniforme des crédits. Elle suppose avant tout un pilotage précis des dépenses par service, une hiérarchisation rigoureuse des besoins, une actualisation régulière des engagements contractuels, une politique active de sobriété énergétique, ainsi qu'une attention constante portée à la soutenabilité des charges récurrentes.

L'évolution du chapitre 011 entre 2022 et 2025 met en évidence une hausse significative, désormais structurelle, des charges de fonctionnement courant de la commune. Pour une collectivité d'environ 8 500 habitants, cette dynamique traduit une réalité budgétaire désormais bien installée.

À périmètre d'action constant, maintenir la qualité du service public coûte aujourd'hui sensiblement plus cher qu'au début du précédent mandat.

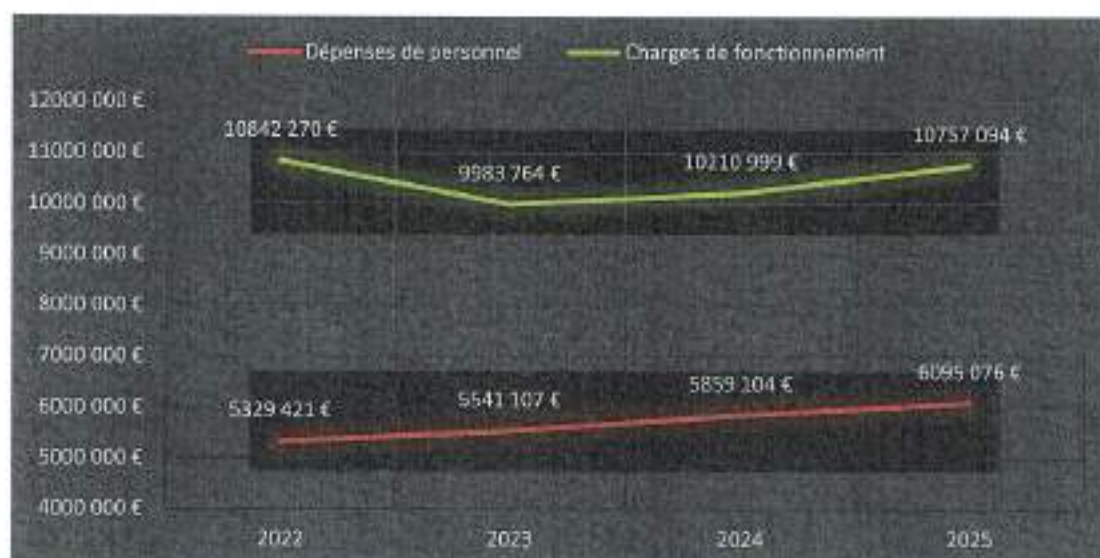
La préparation du budget 2026 devra donc s'inscrire dans une logique d'optimisation des moyens, de priorisation des interventions et de préservation des équilibres financiers. L'enjeu est clair. Il s'agit de concilier la continuité du service public, la soutenabilité budgétaire et le maintien d'une capacité d'investissement à la hauteur des besoins du territoire.

**La progression des charges à caractère général illustre ainsi le renchérissement durable du coût de fonctionnement des services municipaux, dans un contexte où la commune doit continuer à répondre aux attentes de la population tout en faisant face à des contraintes extérieures de plus en plus fortes.**

Le budget prévisionnel 2026 ferait apparaître une augmentation des charges à caractère général d'environ **7,16 %**, afin de tenir compte notamment de l'inflation, de l'augmentation du prix facturé par le Département pour la restauration scolaire, du programme de travaux en forêt qui relève cette année encore principalement de la section de fonctionnement, de la hausse des fluides, notamment les carburants, le gaz et l'électricité, ainsi que de l'évolution des contrats de maintenance et de prestations.

### 1-1-3 – Les charges de personnel

Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses de personnel	5 329 421€	5 541 107€	5 859 104€	6 095 076 €
Variation		+3.97%	+5.73%	+4%
Ratio charges de fonctionnement	49.15%	55.50%	57.38%	56.66%



La hausse apparente de 4 % des charges de personnel ne peut, à elle seule, résumer la réalité de la gestion communale. Le véritable indicateur d'appréciation réside dans leur poids au sein des dépenses de fonctionnement, lequel recule entre 2024 et 2025 de 57,38 % à 56,66 %. Autrement dit, malgré un contexte de revalorisations statutaires et de hausse des charges imposées, la commune parvient à contenir la place de sa masse salariale dans son budget de fonctionnement.

Cette maîtrise est d'autant plus tangible que l'exécution 2025 reste inférieure à la prévision inscrite au budget primitif. Pour 6 154 000 € ouverts, la réalisation s'établit à 6 095 076 €. Ce résultat traduit une gestion attentive et responsable des effectifs et de la dépense de personnel, à rebours des discours qui assimilent trop rapidement progression mécanique des charges et absence de pilotage.

En 2026, la masse salariale enregistrera une hausse prévisionnelle d'environ 6 %, qui ne résulte pas d'un choix d'expansion des effectifs, mais principalement de décisions et de contraintes qui s'imposent à la collectivité, auxquelles s'ajoutent les effets normaux de la gestion des carrières et de la protection des agents.

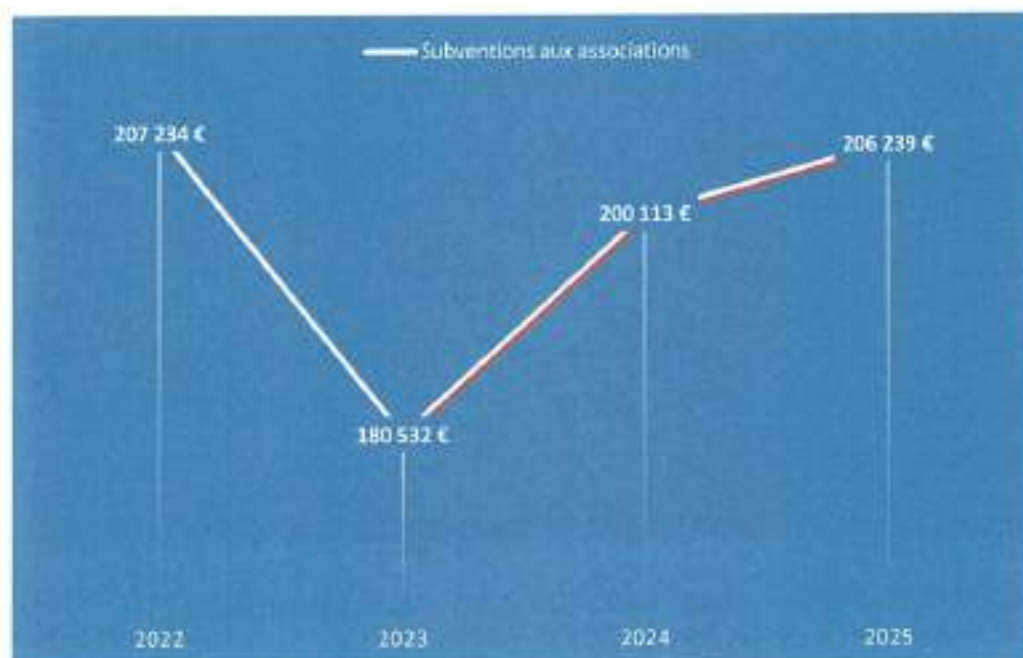
Parmi les facteurs externes, figurent la hausse de 3 points par an sur 4 ans des cotisations CNRACL, le reversement du forfait mobilité durable à l'URSSAF ainsi que la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2026.

À ces éléments s'ajoutent des facteurs internes, parmi lesquels le glissement vieillesse technicité (GVT), lié à l'évolution normale des carrières des agents, les remplacements rendus nécessaires par des arrêts maladie plus longs et plus lourds, ainsi que la prise en charge en

année pleine d'une partie des frais de santé et de prévoyance. Ces évolutions traduisent moins un accroissement volontaire de la dépense qu'une adaptation indispensable aux obligations statutaires et aux réalités humaines du service public.

#### 1-1-4 – Les subventions aux associations

Année	2022	2023	2024	2025
Subventions aux associations	207 234 €	180 532 €	200 113 €	206 239 €
Variation		-12.88%	+10.85%	+3.06



Malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint, la municipalité fait le choix clair de préserver son soutien au tissu associatif local. En 2026, l'enveloppe consacrée aux subventions directes de fonctionnement sera ainsi maintenue au même niveau qu'en 2025. L'écart apparent de 10 000 € s'explique uniquement par des événements exceptionnels qui ne seront pas reconduits cette année.

Ce choix traduit une volonté politique forte. Alors même que d'autres partenaires institutionnels, et notamment le Département, réduisent ou réorientent leur accompagnement, avec des conséquences directes sur le fonctionnement des associations, la commune entend rester au rendez-vous et assumer pleinement son rôle de soutien à la vie associative.

Au-delà des seules subventions directes, il convient d'ailleurs de souligner que l'effort communal en faveur des associations progresse de manière indirecte mais très concrète. La commune absorbe en effet l'augmentation des coûts liés à la mise à disposition des équipements municipaux, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'entretien du matériel, de la mobilisation des agents affectés à l'entretien des équipements sportifs et des bâtiments, ou encore de l'appui logistique et de l'intendance nécessaires à l'organisation des manifestations associatives.

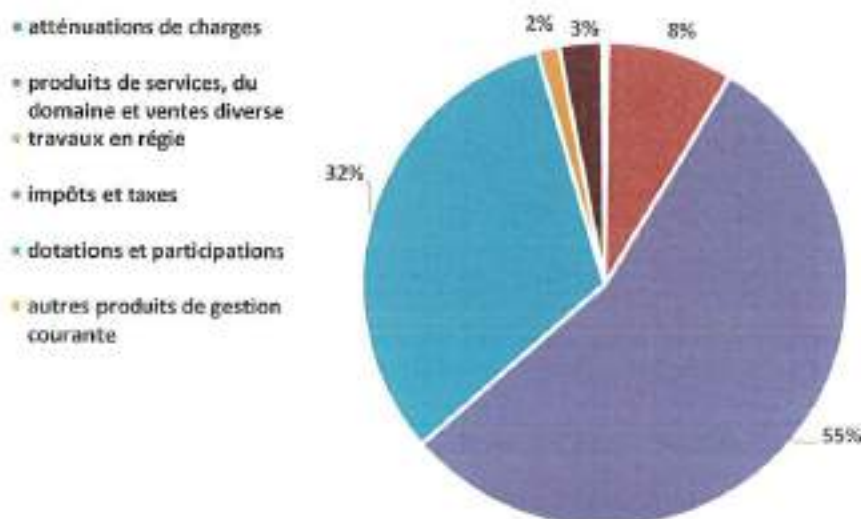
Autrement dit, si l'enveloppe de subventions directes est stabilisée, le soutien réel de la commune au monde associatif continue, lui, de croître. C'est un choix assumé, parce que les associations jouent un rôle essentiel dans la vitalité de la commune, dans le lien social, dans l'animation du territoire et dans la qualité de vie des Salloises et Sallois.

En 2026, la commune réaffirmera donc cet engagement en inscrivant au budget une enveloppe de 200 000 € dédiée au soutien aux associations.

## 1-2 Les recettes de fonctionnement

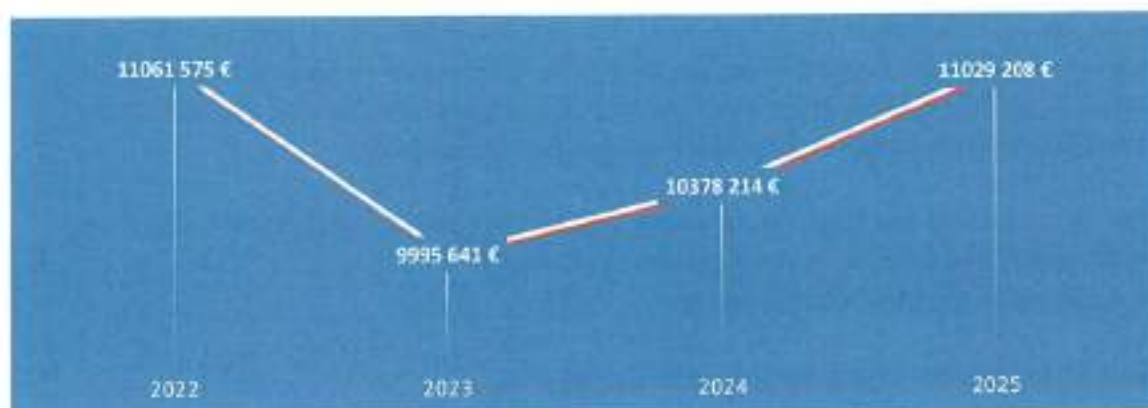
### 1-2-1 Structure générale des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2025
013 atténuations de charges	18 396 €
70 produits de services, du domaine et ventes diverse	931 062 €
73 impôts et taxes	6 055 273 €
74 dotations et participations	3 529 094 €
75 autres produits de gestion courante	159 863 €
76 produits financiers	15 €
77 produits exceptionnels	315 224 €
Reprise sur amortissements et provisions	20 281 €
<b>Total</b>	<b>11 029 208 €</b>



### Evolution des recettes de fonctionnement

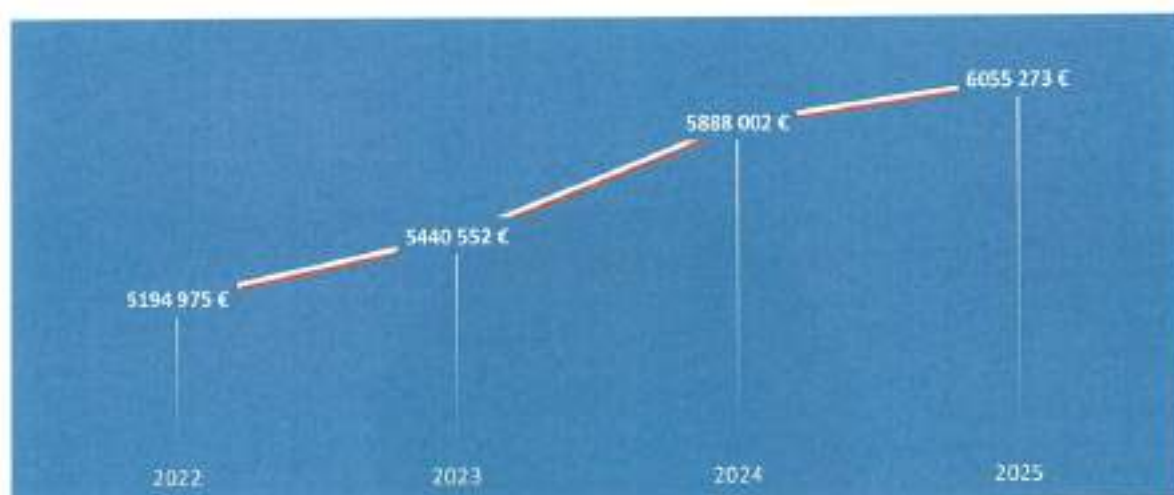
Année	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	11 061 575 €	9 995 641 €	10 378 214 €	11 029 208 €
Variation		-9.64%	+3.82%	+6.27%



## 1-2-1 L'imposition

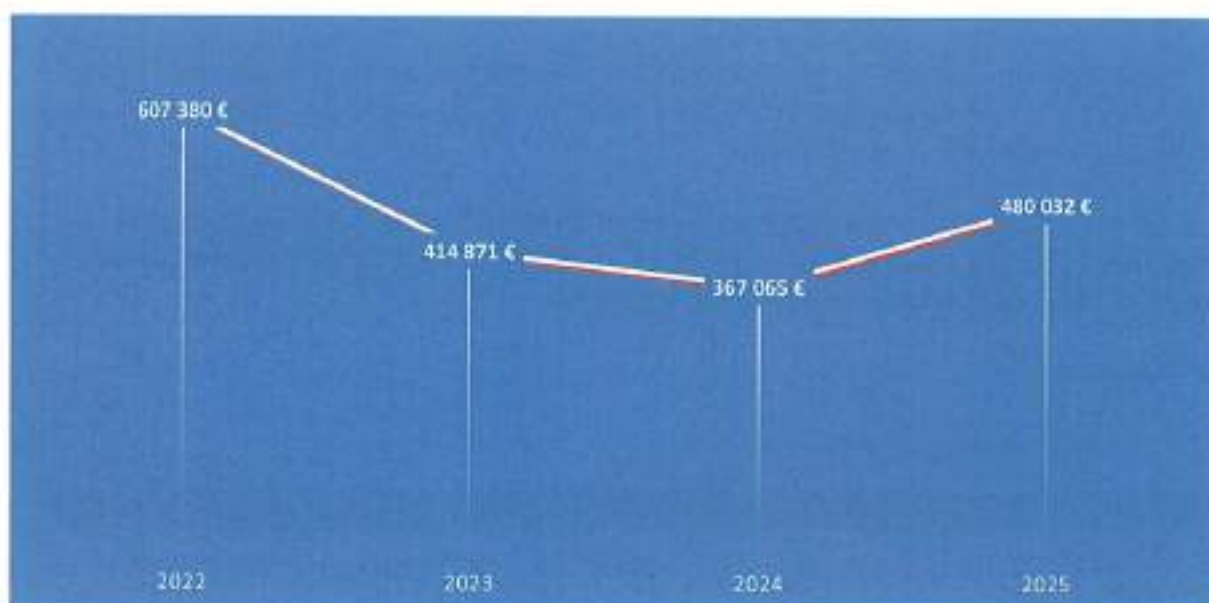
⇒ Au global

Année	2022	2023	2024	2025
Impôts et taxes	5 194 975 €	5 440 552 €	5 888 002 €	6 055 273 €
Variation		+ 4.73%	+8.22%	+2.84%



⇒ Droits de mutation

Année	2022	2023	2024	2025
Droits de mutation	607 380 €	414 871 €	367 065 €	480 032 €
Variation		-16.87%	-31.69%	-11.52%
Variation entre 2022 et 2025		<b>-20.97%</b>		

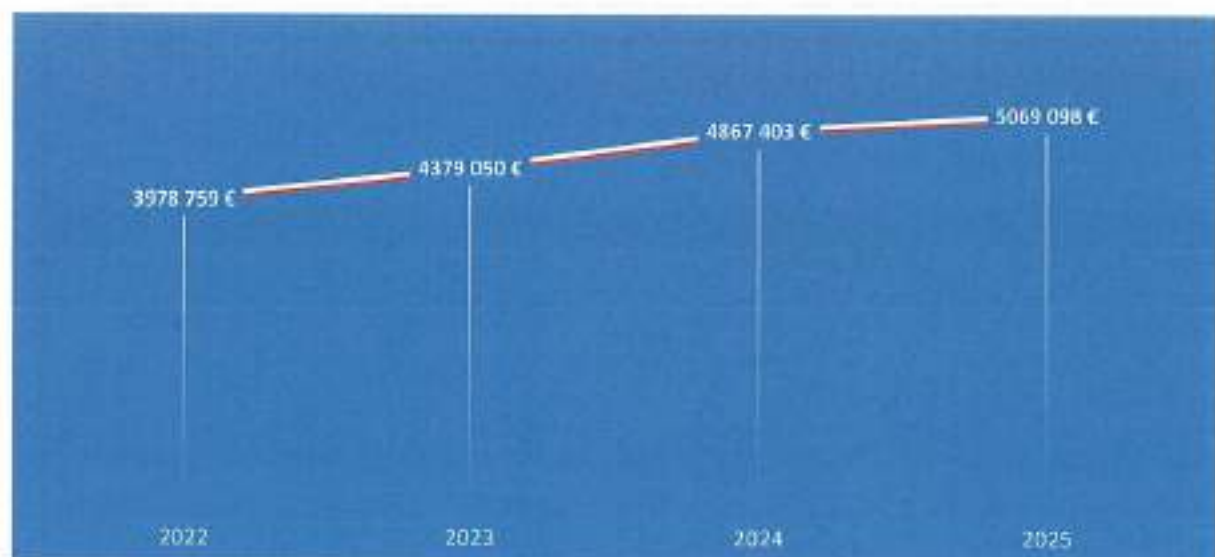


Compte tenu de la baisse continue des droits de mutation, la commune choisit de construire son budget 2026 avec prudence et vérité, en maintenant l'inscription budgétaire au niveau du réalisé 2025. Dans un marché immobilier ralenti, il serait irresponsable de fonder l'équilibre budgétaire sur un optimisme de façade.

Cette recette, particulièrement sensible aux fluctuations économiques, échappe largement à l'action de la collectivité. La commune assume donc une position de responsabilité, en privilégiant une prévision réaliste, tout en restant attentive à une éventuelle reprise des transactions immobilières dans le courant de l'année 2026.

#### ⇒ La fiscalité locale

Année	2022	2023	2024	2025
Fiscalité locale	3 978 759 €	4 379 050 €	4 867 403 €	5 069 098 €
Variation		+10.06%	+11.15%	+4.14%



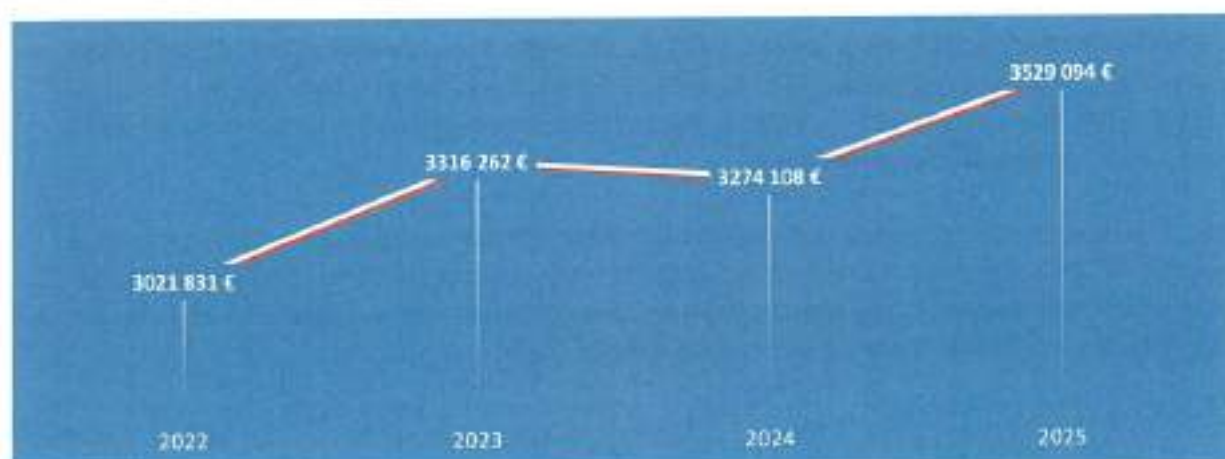
Alors que les charges pesant sur la commune continuent de progresser, la municipalité fait le choix assumé de ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants. En 2026, les taux de fiscalité locale resteront donc inchangés.

Dans ce cadre, l'évolution de la fiscalité locale demeurera inférieure à 3 %, ce qui traduit un engagement clair de stabilité fiscale et une volonté de protéger les contribuables locaux, malgré un contexte financier particulièrement exigeant.

### 1-2-2 Les dotations

⇒ Dotations et participations

Année	2022	2023	2024	2025
Dotations et participations	3 021 831 €	3 316 262 €	3 274 108 €	3 529 094 €
Variation		+ 9.74%	-1.27%	+7.79%

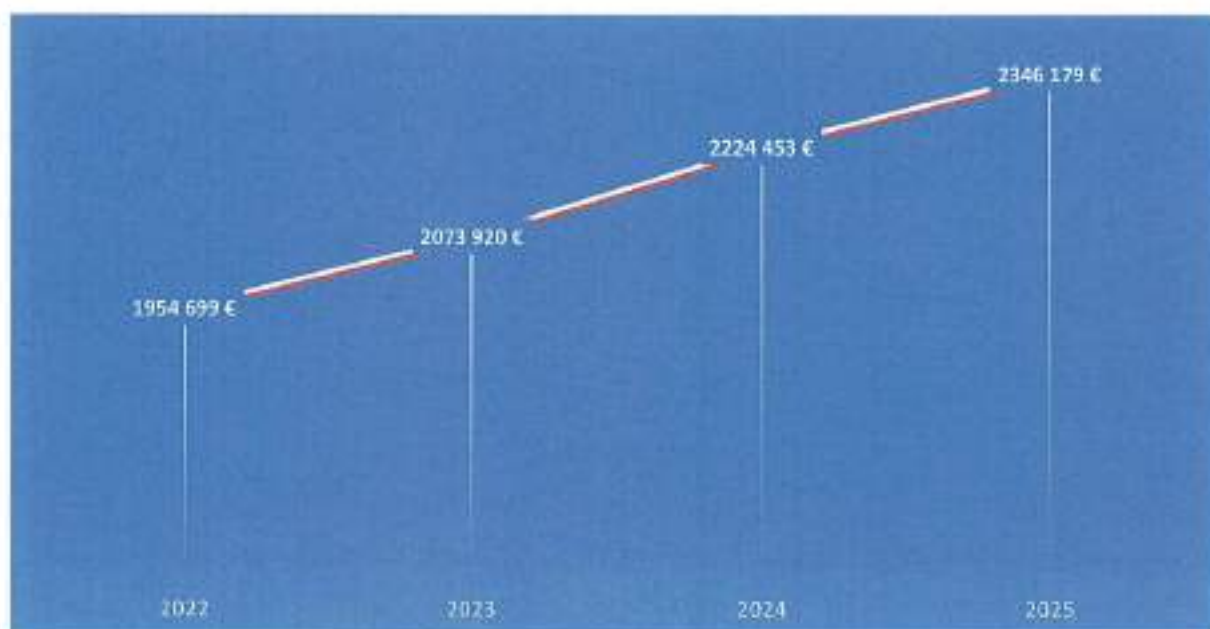


La hausse globale des dotations et participations s'explique principalement par deux éléments. D'une part, l'augmentation des versements de la CAF, directement liée au dynamisme des actions conduites par la commune en matière de petite enfance.

D'autre part, le versement de l'aide prévue au titre de la loi EGALIM, consécutif à la mise en place de la cantine à 1 €, qui traduit concrètement l'engagement communal en faveur de la solidarité et de l'accès de tous à un service de restauration scolaire de qualité.

⇒ Dotation globale de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025
DGF	1 954 699 €	2 073 920 €	2 224 453 €	2 346 179 €
Variation		6.10%	7.26%	5.47%



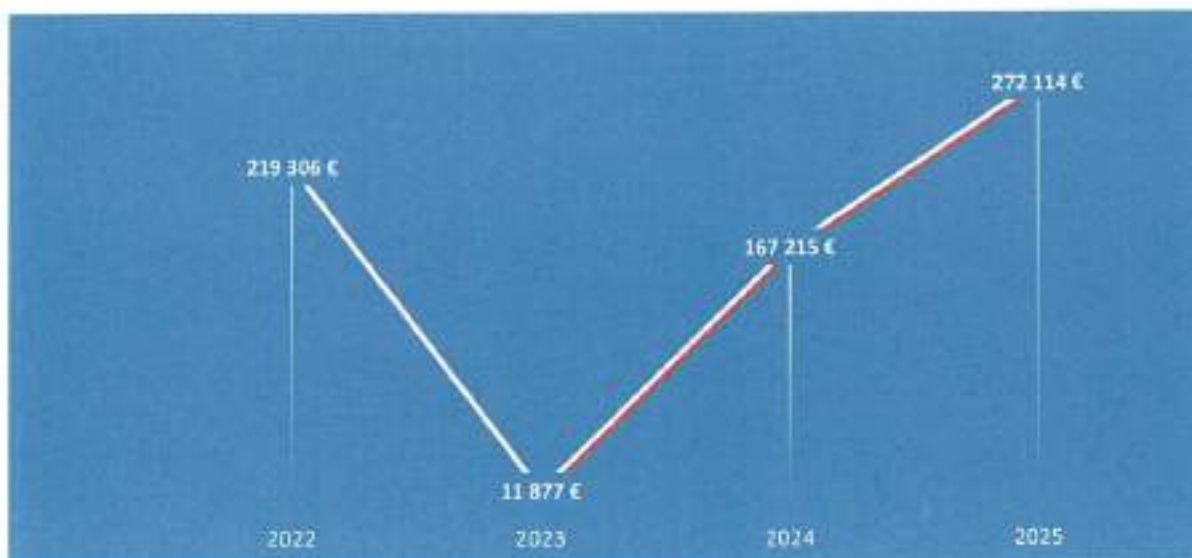
La DGF enregistre une hausse de 5,47 %, liée principalement à la progression de la population retenue par l'INSEE, passée de 8 011 habitants en 2024 à 8 254 au 1er janvier 2025.

Pour autant, cette évolution ne saurait masquer une limite bien connue. Là encore, ce n'est pas la population réelle de la commune qui sert pleinement de base au calcul de la dotation, ce qui conduit à sous-évaluer les besoins d'un territoire pourtant en développement. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle crée un décalage persistant entre les charges effectivement supportées par la commune et les moyens qui lui sont reconnus.

Pour 2026, l'évaluation de la DGF fait apparaître une progression de 2,80 %. Cette hausse demeure bienvenue, mais elle reste en deçà de ce que justifierait réellement la dynamique démographique et les besoins du territoire.

### 1-3 Les résultats de l'exercice

Année	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'exercice	219 306 €	11 877 €	167 215 €	272 114€



Les résultats comptables de l'exercice 2025 progressent de 104 899 €, soit +62,73 %, et de +22,47 % si l'on tient compte des excédents reportés. Il s'agit d'un très bon résultat pour une année au cours de laquelle il a encore fallu suivre les dépenses de très près, tout en faisant face à une baisse de certaines recettes, notamment de celles liées au marché de l'immobilier.

Ce résultat confirme la solidité de la gestion communale et la capacité de la collectivité à préserver ses équilibres dans un contexte pourtant contraint.

La municipalité entend poursuivre cette ligne de conduite prudente et responsable afin de consolider cette amélioration de l'excédent de l'exercice et de préserver durablement les marges de manœuvre de la commune.

## 2 – Le budget d'investissement 2025

Avec 2 682 422 € réalisés sur 2 954 707 € de crédits ouverts, soit 91 % d'exécution, la section d'investissement témoigne d'un niveau de réalisation particulièrement satisfaisant. Ce résultat confirme la volonté de la municipalité de traduire les engagements annoncés en réalisations concrètes, tout en maintenant une gestion attentive et maîtrisée des crédits.

Les restes à réaliser en dépenses, reportés sur le budget 2026 pour un montant de 123 873 €, correspondent à des opérations déjà engagées, parmi lesquelles l'AMO du terrain de football, la voirie route de Sillac, une extension de réseau et l'étude relative à la convention d'aménagement de bourg.

## 3 - Les orientations du budget d'investissement 2026

Dans un contexte financier exigeant, la commune fait le choix de maintenir en 2026 un niveau d'investissement soutenu, de l'ordre de 3 000 000 €, afin de répondre aux besoins du territoire, d'accompagner les usages du quotidien et de préparer l'avenir. Cette orientation traduit une volonté politique claire de ne pas subir les contraintes, mais de continuer à agir, à équiper et à améliorer durablement le cadre de vie.

L'effort d'investissement pour 2026 s'articulera autour de plusieurs priorités.

### **Conforter les équipements structurants de la commune**

La commune engagera un investissement majeur de **1 170 000 €** pour la réalisation du terrain de football synthétique et de la piste d'athlétisme. Ce projet structurant répond à un double objectif d'amélioration des équipements sportifs et de soutien à la pratique associative et scolaire.

L'amélioration et la préservation du patrimoine communal demeureront également une priorité, avec **140 000 €** inscrits pour les toitures des bâtiments municipaux. Cet effort participe d'une stratégie de gestion patrimoniale responsable, fondée sur l'entretien régulier des équipements et la prévention de dépenses plus lourdes à terme.

### **Maintenir un haut niveau de service public de proximité**

La commune poursuivra la modernisation de ses moyens d'intervention avec l'inscription de **90 000 €** pour l'acquisition d'un tractopelle, destiné à renforcer l'efficacité opérationnelle des services techniques.

Des crédits seront également consacrés à l'amélioration d'équipements de proximité, avec **13 200 €** pour la rénovation des vestiaires du dojo et **13 700 €** pour l'installation d'un Algeco au terrain de boules.

En complément, plusieurs acquisitions viendront soutenir les services de la vie de la cité, avec **17 000 €** prévus pour l'achat de fontaines à eau, thermoports, armoire froide, lave-linge, sèche-linge et aspirateur ainsi que **11 000 €** pour l'acquisition de vélos et d'un conteneur dans le cadre de l'opération « Savoir Rouler à Vélo ».

### **Poursuivre l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité**

La commune poursuivra les aménagements destinés à améliorer la sécurité des usagers et la qualité des déplacements, avec **40 000 €** consacrés à la poursuite des aménagements de sécurisation routière.

Dans le même esprit, **30 000 €** seront inscrits pour la mise en place de 4 feux micro-régulés et de 100 micro-LED pour les passages piétons, afin de renforcer la visibilité, la sécurité et le partage apaisé de l'espace public.

### **Un financement diversifié et équilibré**

Le financement de ce programme d'investissement reposera sur un équilibre entre ressources propres, recettes attendues et recours mesuré à l'emprunt.

Les recettes d'investissement prévisionnelles se répartissent comme suit :

- ⇒ FCTVA pour 320 000 €
- ⇒ Versement du SIER pour 56 000 €
- ⇒ Taxe d'aménagement, évaluée avec prudence à 100 000 €
- ⇒ Emprunt inscrit à hauteur de 400 000 €
- ⇒ Amortissements pour 410 000 €
- ⇒ Affectation de la section de fonctionnement pour 726 100 €
- ⇒ Subventions en attente pour 270 000 €
- ⇒ Ventes foncières à hauteur de 260 000 €

En empruntant toujours moins que ce qu'elle rembourse, la collectivité poursuit doucement son désendettement.

### **Une stratégie d'investissement assumée**

Conseil Municipal du 13 avril

Ainsi, les orientations budgétaires d'investissement pour 2026 traduisent un cap clair. Malgré les contraintes qui pèsent sur les finances locales, la commune choisit de maintenir une politique d'investissement utile, concrète et tournée vers l'avenir. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins immédiats des habitants, de préserver la qualité des équipements communaux, de sécuriser les espaces publics et de soutenir l'attractivité du territoire.

Ce programme d'investissement témoigne d'une ambition maîtrisée, fondée sur un principe simple, continuer à investir pour les Salloises et Sallois, sans compromettre les grands équilibres financiers de la commune.

## 4 – La dette

### Éclairage sur la dette et ses encours

En 2025, la commune a contracté un emprunt de **400 000 €** auprès du Crédit Mutuel, sur une durée de **25 ans**, à un taux indexé sur le **Livret A + 0,40 point**. Compte tenu du taux du Livret A en vigueur en avril 2026, fixé à **1,50 %**, ce taux ressort actuellement à **1,90 %**, ce qui demeure favorable dans le contexte actuel.

L'annuité de la dette pour 2025, capital et intérêts confondus, s'élève à **569 159 €**, dont **446 008 €** au titre du remboursement du capital. Ces montants traduisent une politique d'endettement maîtrisée, compatible avec les équilibres financiers de la commune et avec la volonté de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir.

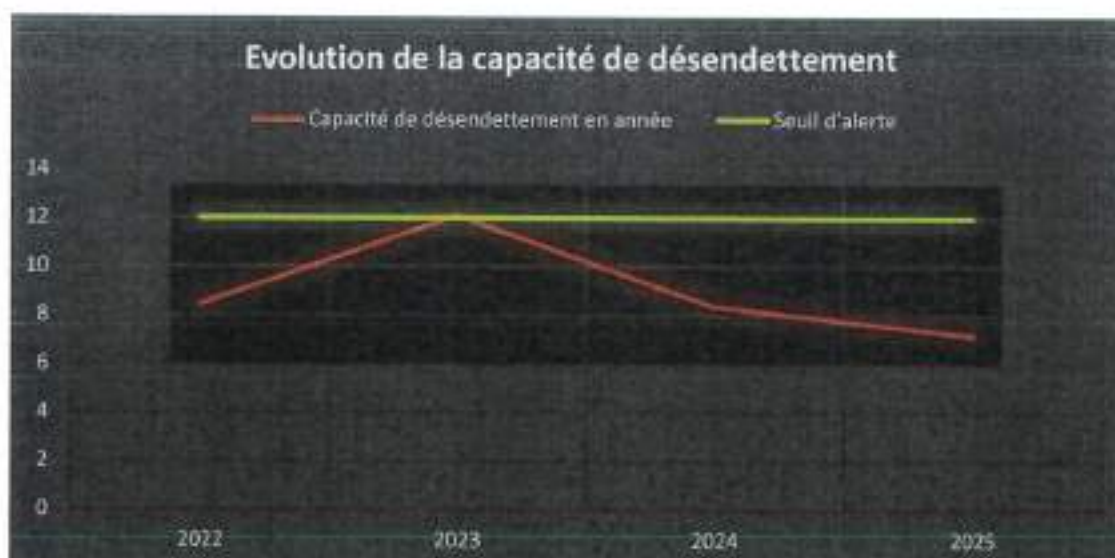
La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en mobilisant l'intégralité de l'épargne brute, constitue à cet égard un indicateur central. En **2025**, elle s'établit à **7,18 années**, en nette amélioration par rapport aux exercices précédents.

Cette évolution confirme que la commune conserve une situation d'endettement saine et soutenable. Autrement dit, le recours à l'emprunt reste ici un outil de financement au service de l'investissement, et non le signe d'un déséquilibre structurel. Dans un contexte où les collectivités doivent continuer à investir tout en faisant face à des contraintes extérieures croissantes, cette amélioration témoigne d'une gestion sérieuse, prudente et pleinement maîtrisée.

Année	2022	2023	2024	2025
Emprunt contracté	350 000 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €
Intérêt de la dette	87 862 €	99 019 €	122 491 €	123 151 €
Capital remboursé	371 511 €	393 851 €	432 505 €	446 008 €
Annuité	459 373 €	492 870 €	554 996 €	569 159 €
Encours de dette	4 661 833 €	5 067 787 €	5 034 777 €	4 988 711 €
Encours de la dette par habitant	617 €	653 €	628 €	604 €
CAF brute	550 728 €	418 579 €	601 414 €	694 694 €
Capacité de désendettement en année	8.46	12.11	8.37	7.18
Seuil d'alerte	12	12	12	12

Conseil Municipal du 13 avril

CAF nette	179 216 €	24 728 €	168 909 €	248 686 €
-----------	-----------	----------	-----------	-----------

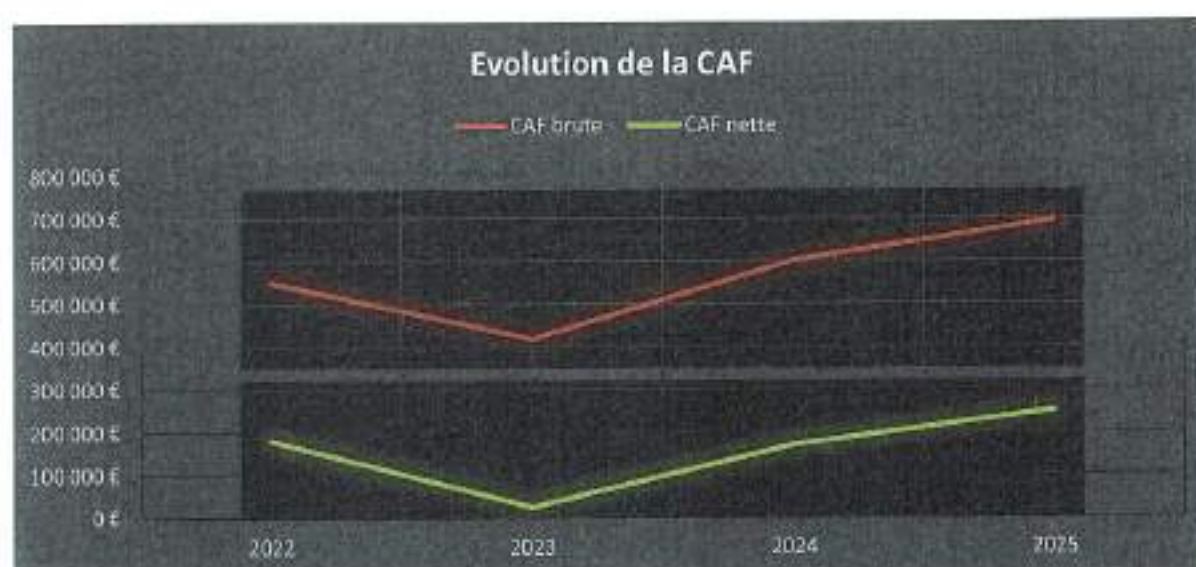


## 5 – La Capacité d’Autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement. Elle est calculée par différence entre les produits de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges.

La CAF 2025 est en progression de 15.5 %

Année	2022	2023	2024	2025
CAF brute	550 728 €	418 579 €	601 414 €	694 694 €
Variation		-24%	+24.68%	+15.50%
CAF nette	179 216 €	24 728 €	168 909 €	248 686 €



## 6 – Les ratios de la collectivité

L'article R 2313-1 du CGCT énonce six ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants et de moins de 10 000 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces 6 ratios de 2022 à 2025. Ils sont basés sur une population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 8254 habitants contre 7550 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 soit une augmentation de 9.32 % sur la période.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la population INSEE est estimée à 8 335 habitants.**

Année	2022	2023	2024	2025
Population prise en compte	7 550	7 764	8 011	8 254
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 168 €	1 206 €	1 212 €	1 214 €
Fiscalité directe par habitant	527 €	564 €	623 €	734 €
Recettes réelles de	1 452 €	1 279 €	1 296 €	1 334 €

fonctionnement par habitant				
Dépenses d'équipement par habitant	197 €	445 €	315 €	264 €
Dettes par habitant	617 €	653 €	628 €	604 €
Dotations globales de fonctionnement (+ DSR et péréquation) par habitant	259 €	267 €	278 €	284 €

## 7 – Conclusion générale

Le budget primitif 2026 qui vous sera présenté dans les prochaines semaines traduira fidèlement les orientations exposées dans ce rapport d'orientation budgétaire.

Il sera construit dans un contexte particulièrement exigeant, marqué par les incertitudes économiques, la hausse durable de nombreuses charges, la tension persistante sur les recettes et une pression croissante exercée sur les collectivités locales, auxquelles l'État demande toujours davantage, alors même qu'elles ne sont pas responsables de la dégradation structurelle des comptes publics nationaux.

Dans ce contexte, notre commune fait un choix clair. Celui de la responsabilité, sans renoncement. Celui de la prudence, sans immobilisme. Celui de la rigueur, sans abandon des priorités qui fondent l'action municipale.

Nous continuerons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, à préserver nos équilibres financiers, à sécuriser nos recettes et à maintenir une capacité d'investissement cohérente avec les besoins du territoire. Nous continuerons également à défendre un service public de proximité de qualité, à soutenir le tissu associatif, à accompagner les habitants dans leur quotidien et à refuser d'ajouter de la contrainte à la contrainte par une hausse des taux de fiscalité locale.

Ce budget ne sera donc pas un budget de facilité. Ce sera un budget de sérieux, d'engagement et de détermination. Un budget qui assume les réalités du moment, mais qui refuse de subir. Un budget qui protège les grands équilibres de la commune tout en préparant l'avenir.

Car au fond, c'est bien cela notre responsabilité collective. Tenir bon dans un environnement plus difficile, continuer à agir utilement pour les Salloises et Sallois, préserver les capacités d'action de la commune et affirmer que, même dans la contrainte, l'ambition pour notre territoire doit rester intacte.

## ANNEXE

FONCTIONNEMENT		VAR	2023	VAR	2024	2023	2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6,28%	3 138 944	-0,63%	2 993 550	2 972 218	2 685 127
80	Achat & variation de stocks	6,30%	1 496 421	0,29%	1 379 545	1 375 519	1 184 405
61	Services Extérieurs	5,51%	1 138 838	0,85%	1 079 402	1 070 259	891 052
62	Autres services extérieurs	6,61%	492 057	-0,51%	453 039	484 608	447 184
63	Impôts taxes & versements assimilés	0,16%	41 630	-0,64%	41 564	41 831	62 476
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	4,03%	6 095 076	0,74%	5 858 104	5 541 107	5 329 421
65	Autres charges de gestion	-12,45%	852 805	0,18%	746 815	744 277	826 540
66	Charges financières	3,49%	131 695	29,30%	127 254	99 417	54 851
67	Charges exceptionnelles	-96,28%	771	442,05%	20 719	3 822	12 949
042	Opération d'ordre	46,17%	737 804	-19,10%	594 759	623 922	2 033 383
023	Virement section d'investissement						
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>5,35%</b>	<b>10 757 095</b>	<b>2,26%</b>	<b>10 211 001</b>	<b>9 983 764</b>	<b>10 842 270</b>
70	Produits services, domaines, ....	-8,39%	931 062	29,20%	1 016 321	845 528	762 112
72	Travaux en régle			-100,00%	-	65 993	98 593
73	Impôts et taxes	2,84%	6 055 273	8,22%	5 888 003	5 440 052	5 194 975
74	Dotations, subventions, participations	7,79%	3 529 064	-1,27%	3 274 198	3 316 262	3 021 831
75	Autres produits de gestion courante	68,24%	159 863	106,02%	95 020	46 122	44 489
013	Atténuation de charges	-46,19%	18 396	158,55%	34 184	13 222	23 689
76	Produits financiers	-16,57%	15	14,96%	18	35	78
77	Produits exceptionnels	346,75%	315 224	-73,62%	70 560	267 525	1 884 554
78	Provision pour risque	ND/ND	20 281	-100,00%	-	423	51 257
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>6,27%</b>	<b>11 029 208</b>	<b>3,83%</b>	<b>10 378 214</b>	<b>9 995 642</b>	<b>11 061 578</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>272 113</b>	<b>1307,82%</b>	<b>167 213</b>	<b>13 877</b>	<b>219 306</b>
002	Excédent reporté		1 230 721	1,15%	1 043 507	1 031 630	812 324
<b>RESULTAT TOTAL</b>			<b>1 482 834</b>	<b>16,02%</b>	<b>1 210 721</b>	<b>1 043 507</b>	<b>1 031 630</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Dépenses totales d'investissement	-10,85%	2 682 422	-23,96%	3 002 247	3 946 428	1 990 891
	Recettes totales d'investissement	-15,80%	1 889 752	6,67%	2 246 010	2 066 678	3 750 113
	<b>Résultat d'investissement (besoin)</b>	<b>4,82%</b>	<b>792 670</b>	<b>-69,81%</b>	<b>756 237</b>	<b>1 881 550</b>	<b>1 769 222</b>
	Excédent (+) ou déficit d'investissement (-) reporté	-91,91%	68 567	-69,57%	622 804	2 704 353	945 131
	RAR en dépenses d'investissement	-93,67%	123 873	-70,54%	371 863	1 261 620	2 197 684
	RAR en recettes d'investissement	-31,81%	266 160	-40,68%	390 335	658 011	198 226
	RAR - Résultat d'investissement (besoin)	652,04%	142 287	-103,09%	18 672	603 609	1 999 358
	<b>Excédent ou déficit après couverture des RAR</b>	<b>-764,91%</b>	<b>583 816</b>	<b>-61,11%</b>	<b>85 239</b>	<b>219 194</b>	<b>764 995</b>
<b>INDICATEURS D'INVESTISSEMENT</b>					<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Dépenses d'équipement	-13,81%	2 175 901	-26,07%	2 524 527	3 451 907	1 483 311
	Remboursement capital	3,12%	446 008	9,81%	432 505	393 851	371 510,07
	Travaux en régle			-100,00%	-	65 993	98 593
	Taxe d'aménagement	-21,58%	100 552	-54,27%	128 218	280 375	285 231
	FCTVA	-5,08%	401 484	212,25%	422 890	135 433	196 934
	Emprunt	0,00%	400 000	-50,00%	400 000	860 000	350 000
	Capital restant dû au 31/12	-0,91%	4 988 711	-0,65%	5 034 777	5 067 787	4 661 833
<b>INDICATEUR POPULATION</b>			<b>8254</b>		<b>8011</b>	<b>7764</b>	<b>7550</b>
	CRD par habitant		604		628	653	617

#### Mathieu ROLIN BENITEZ :

Vous nous présentez pour le budget à venir 3 000 000 d'euros d'investissements. Or lorsque l'on fait la somme de ce que vous précisez, nous atteignons 1 524 900€. Pouvez-vous nous indiquer à quoi sont destinés les 1 475 100€ restants ? Par ailleurs, vous écrivez 2 542 100 € de financement, pouvez-vous nous dire pourquoi ceux-ci ne couvrent pas votre proposition d'investissement et dans cette somme, quelles sont les subventions attendues et quelles sont les ventes foncières envisagées ? Enfin, notre capacité d'auto-financement nette n'est que de 248 686 € et pour financer ces 3 000 000 d'euros d'investissement vous faites encore appel à 400 000 euros d'emprunt. Quelles sont vos solutions pour que notre capacité d'auto-financement augmente mais ne soit pas destinée seulement au remboursement de la dette ?

#### Nadège DOSBA :

Le rapport d'orientation budgétaire, c'est un rapport d'orientation, ce n'est pas un budget global. Donc quelles sont les grandes orientations, on ne va pas se mentir, cette année, la grande orientation, c'est le financement d'un terrain synthétique pour le foot plus la tractopelle et les toitures de certains établissements. Maintenant le budget bien évidemment on l'a terminé puisqu'on on doit le voter dans pas très longtemps. Alors je peux décliner l'intégralité des dépenses et des recettes pour arriver à 3 017 953, 63€. En matière de dépenses, on a déjà les restes à réaliser en dépenses dont j'ai parlé dans le rapport d'orientation budgétaire de 123 873,04 €. Ensuite, on a les 726 000 € de report d'excédent du fonctionnement. On attend des emprunts qu'on va rembourser à hauteur de 447 350 €, on a 9 100 € pour le véhicule CTG qui s'appelle le Sami. C'est un véhicule qui est cofinancé par les 5 communes de

Conseil Municipal du 13 avril

la Communauté de communes dans le cadre de la convention territoriale globale, ensuite nous avons des jeux pour le Lanot à hauteur de 4 680 €, une imprimante à étiquette 1 042,00€, la tractopelle à 90 000,00 €, branchement eau CTM 3 432 €, branchement Algeco 4 761,13€, Bac à graisse, école maternelle rive gauche 6 120€, trottoir Foucaud 6 432€, extension réseau éclairage public 7 240€, études Hydro Foot 9 360€, Foot 1 160 000 €, aménagement routier, aménagement de CAB 30 000 et 40 000€, les toitures à 148 000 €, Algéco Bouliste 13 700 €, sécurisation école Lavignolle et Lanot 10 800 €, rénovation vestiaire dojo 13 200 €, panneaux acoustiques 1 920,00 €, bornes IRVE, c'est les bornes électriques 2 880 €, des téléphones portables pour 1 500 €, l'embellissement de la ville pour 8 400 €, le plancher de la salle des fêtes de 9 800, 00€, des reliures de registre à 4 850,00€, l'équipement régie 978 €, divers pour 58 000,00 €, des ordinateurs pour 10 000,00€, divers mobiliers autres à 10 000 €, des chaises longues à 1 200 €, des fontaines à eau pour 4 600 €, thermoport 4 500 €, une armoire froide 3 000,00 €, lave-linge et sèche-linge 1 500 €, aspirateurs à 1 500,00 €, des tabourets pour les animateurs pour les repas à 1 570 €, tapis de danse à 1 414,00€, vélo et containers 11 000,00€, du matériel petite enfance pour 12000,00€ environ et du matériel pour la médiathèque pour 6 000€ à peu près. Et là on arrive à 3 017 953,63 €. Donc ça c'était sur les dépenses, les recettes, on va vendre La foresterie Santagri et un terrain constructible cela fait 260 000€ en tout. Les subventions attendues on est à 265 000 € plus le FIPH et 11 000€ pour les vélos donc 285 000,00€.

Bruno BUREAU :

En réalité la capacité d'auto-financement nette c'est 248 686,00€, mais on ne peut pas parler de remboursement de la dette puisque si on parle de remboursement de la dette, dans ces cas-là il faut prendre la capacité d'autofinancement brute qui est de 694 000 €, puisque la capacité nette elle est après remboursement de l'emprunt. C'est bien notre capacité nette, qui est en augmentation de 15% et qui est à 248 686 € après remboursement de la dette.

Yann LECOSSIER :

Monsieur le Maire,

Vous annoncez 1 000 070 euros d'investissement pour un terrain de foot synthétique et une piste d'athlétisme. Pouvez-vous nous préciser si l'emplacement se trouve toujours en zone inondable ? D'autre part, lors du conseil municipal du 10 février 2025 a été approuvée la délibération n°2025-02 portant sur le financement du terrain de foot synthétique à 965 235 euros, il ne reste donc que 200 875 euros pour la piste d'Athlétisme. Pouvons-nous avoir connaissance des appels d'offres et des devis chiffrés, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire :

Alors 969 000 € et 1 000 100 €, c'est exactement la même chose, parce que c'est le HT et l'autre TTC. La piste a toujours été comprise dedans puisque c'est juste dans les extensions qui sont normées pour terrain de foot et qui permettent de faire de la piste d'athlétisme. L'appel d'offres est tombé à 969 000 € HT environ qui est inscrit au budget aujourd'hui et c'est un appel d'offres qui a été lancé et pour lequel une entreprise a été retenue, qui sera notifié après le vote du budget. Aujourd'hui, il n'y a pas de changement dans le marché c'est à dire qu'il n'y a ni augmentation ni quoi que ce soit, il est à 969 000 ou 990 000 €. Mais voilà. Nous le voterons au prochain conseil et on le notifiera juste après. La zone inondable, oui, il est prévu en zone inondable. Le système qui a été retenu est un système qui permet les inondations. Même si en 25 ans je l'ai vu avec de l'eau seulement une fois dessus, c'était en 2020, et ce processus-là permet justement les inondations du terrain sans avoir de reprise à faire derrière. Sachant que l'Agence de l'eau nous a demandé un rehaussement du terrain, je crois, de 20 centimètres.

Matthieu LONDEIX :

Dans le cadre du budget d'investissement, vous parlez de l'opération savoir rouler à vélo avec un investissement de 11 000 euros dans l'achat de vélos pour enfant de 5 à 11 ans et d'un containers. On parle de combien de vélos et est-ce qu'ils vont être utilisés uniquement pour cette opération-là ?

Monsieur le Maire :

Non, ils ne seront pas utilisés que pour cela. Par contre le nombre de vélos exact, je ne pourrais pas vous le dire. Ce que je sais c'est que sur 11 000 € d'investissement on est aidé à hauteur de 10 556 €, on est à plus de 80% de financement.

Matthieu LONDEIX :

Et en complément, savoir rouler à vélo pour apprendre à nos enfants du territoire à circuler en autonomie et en faire un mode de déplacement, c'est certes très louable, mais sur quelle piste ou bande cyclable pour accéder au lieu qui les concerne ?

Fabienne PASQUALE :

Si je peux me permettre, il s'agit de savoir rouler à vélo sur la route et pas exclusivement sur les pistes cyclables. Marlène les emmène en ville, il y a 3 cycles et ils apprennent à rouler au milieu de la circulation à faire attention aux piétons etc....

Audrey SABATIE :

Le budget, vous nous avez expliqué, effectivement qu'on est dans un contexte international et national compliqué avec une baisse voire un désengagement de l'État, et ce depuis de nombreuses années. Or, vous faites appel à des subventions, notamment pour l'élaboration de ce budget. Qu'en est-il si demain, les subventions ne sont pas accordées ? Comment vous financez les projets sans ces subventions, parce qu'aujourd'hui on est tous d'accord pour dire que rien n'est acté au niveau des subventions qui seront données.

Monsieur le Maire :

Les subventions qui sont indiquées sont celles qu'on a déjà obtenues, ce n'est pas celles qu'on va obtenir parce que le budget, il va aussi évoluer dans le temps. Et il y a d'autres subventions qui sont attendues. Ces subventions-là, se rattacheront au budget. Il y aura certainement des délibérations modificatives derrière.

D'autres observations ? non.

Je clos ce débat des Orientations Budgétaires.

#### Délibération n°2026-31 – Débat des Orientations Budgétaires 2026

Bruno BUREAU / Nadège DOSBA expose que :

Vu les dispositions en vigueur des articles L. 1612-26 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), aux termes desquelles, « le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique ».

Considérant la lecture donnée en séance du Conseil Municipal par Monsieur le maire du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (ROB), des engagements pluriannuels envisagés et des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du Rapport annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération ainsi que le Rapport annexé, seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon ;

- PRÉCISE qu'il sera également publié en vue d'assurer l'information des administrés.

Il est pris acte de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Publié le : .....20.....Mai..... 2026.

La Secrétaire de séance,

Vanessa CHASTRES



Le Maire



Bruno BUREAU

